

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de SAINT-THIERRY
Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°CUGR – DUAUANC-2019-0001 en date du 31/01/2019, la Communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU de la commune de SAINT THIERRY.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 34 jours :

DU 4 Mars 2019 à 16h00

AU 6 Avril 2019 à 11h00

Le projet de révision du PLU porte sur

- la nécessité de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires depuis la loi ALUR.
- Réduction des zones d'activités
- Aménagement de différentes zones

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : le lundi et le jeudi de 16h00 à 18h00 et le mercredi de 8h00 à 12h00

Monsieur Jean-Marie BOULARD, demeurant à MAIRY-SUR-MARNE (51240) 4 rue des Glycines, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier et le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Thierry pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : le lundi et le jeudi de 16h00 à 18h00 et le mercredi de 8h00 à 12h00

Le public pourra également prendre connaissance du dossier sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures ouvrables à la mairie de Saint-Thierry, et/ou sur le site du grand Reims : www.grandreims.fr. Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées par le formulaire en ligne disponible sur le site internet : www.grandreims.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saint Thierry et sur le site www.grandreims.fr dès la publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 4 Mars 2019 de 16H00 à 18H00
- Jeudi 14 Mars 2019 de 16H00 à 18H00
- Jeudi 21 Mars 2019 de 16H00 à 18H00
- Samedi 6 Avril 2019 de 9h00 à 11h00

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de Saint-Thierry et à la sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de révision de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine du Grand-Reims.